

CH_VB 10105886 vom 7. Juli 1987

Bundesverwaltung, 1987-07-07, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb__td_class__metadataCell__10105886__td_

FR: CH_VB 10105886 du 7 juillet 1987

IT: CH_VB 10105886 del 7 luglio 1987

Volltext

#ST# Publications des tribunaux Citations Le président du tribunal militaire de division 1, vous êtes cités à comparaître devant le tribunal militaire de division 1, siégeant le vendredi 6 octobre 1989, à 8 h. 30, à Cully, Tribunal de district, rue Davel 9, sous l'inculpation pourde refus de servir, d'inobservation de prescriptions de service, plus la révocation de sursis, pour d'inobservation de prescriptions de service, d'insoumission intentionnelle. Si vous ne vous présentez pas, vous serez jugés par défaut. 14 août 1989 Tribunal militaire de division 1: Le président, Lt-colonel Roland Châtelain 33086 140

Le président du tribunal militaire de division 10A, A vous: vous êtes cités à comparaître devant le tribunal militaire de division 10A, siégeant le jeudi 19 octobre 1989, à 9 heures, à Villeneuve, Maison-de-Ville, Salle du Conseil communal, sous l'inculpation d'insoumission intentionnelle et d'inobser- vation de prescriptions de service. Pour , au cours de cette audience, le tribunal se prononcera en outre sur la révocation éventuelle du sursis qui lui a été accordé par le tribunal du district de Sierre, le 7 juillet 1987. Si vous ne vous présentez pas, vous serez jugés par défaut. 15 août 1989 Tribunal militaire de division 10A: Le président, Lt-colonel Eugène Ruffy Le président du tribunal militaire de division 10A, A vous: vous êtes cité à comparaître devant le tribunal militaire de division 10A, siégeant le jeudi 12 octobre 1989, à 10 heures, à Villeneuve, Maison-de-ville, Salle du Conseil communal, sous l'inculpation d'insoumission intentionnelle, subsidiaire- ment d'insoumission par négligence. Au cours de cette audience, le tribunal se prononcera en outre sur la révocation éventuelle des sursis accordés les 5 juin 1987 et 26 juillet 1988. Si vous ne vous présentez pas, vous serez jugé par défaut. 21 août 1989 Tribunal militaire de division 10A: Le président, Lt-colonel Jean-Marc Gaist 33086 141

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Publications des tribunaux In Bundesblatt Dans Feuille fédérale In Foglio federale Jahr 1989 Année Anno Band 3 Volume Volume Heft 34 Cahier Numero Geschäftsnummer --- Numéro d'affaire Numero dell'oggetto Datum 29.08.1989 Date Data Seite 140-141 Page Pagina Ref. No 10 105 886 Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert. Le document a été digitalisé par les. Archives Fédérales Suisses. Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.